

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 14 octobre 2010 – 20 h 30**

---

***Etaient présents :*** Mme SPILLEMAECKER, RABAH, METZ, MM. AUDIGNON, EUZET, LAUBE, GUINY, PIEKARSKI, PINET.

***Absents :*** MM. BARBER, BRIMONT, GUILLOU, MORIER, THOMAS, ZIEMINSKI.

***Pouvoirs :***  
Monsieur GUILLOU à Madame METZ  
Monsieur THOMAS à Madame SPILLEMAECKER  
Monsieur ZIEMINSKI à Monsieur PINET  
Monsieur BARBER à Madame RABAH

***Secrétaire de séance :*** Lydia METZ

Madame SPILLEMAECKER informe le conseil que Monsieur le Maire est absent suite à une hospitalisation et qu'elle présidera donc le conseil.

Mme SPILLEMAECKER donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2010, celui-ci est approuvé à 12 voix pour, 1 voix contre Mr GUINY :

- Il conteste les chiffres donnés au précédent conseil et qui seraient selon lui (page 2 du compte rendu) :
  - le total à fin 2007 serait de 1 076 894,97 €
  - total général serait de 928 832,72 € et de 1 265 123,75 €
- Il demande à ce que soit annexé au compte rendu des observations dont il fait lecture.

**1 – Délibération pour l'installation d'une climatisation dans le dortoir de la maternelle et le choix du fournisseur.**

Mme SPILLEMAECKER donne la parole à Mme METZ qui explique que la climatisation peut être financée en partie avec la somme qui était prévue pour le feu d'artifice (3 000 €) et qui n'a pas eu lieu à cause des intempéries.

Les trois devis présentés sont :

- C GIEL 5 395,15 € TTC
- PLANET' AIR CLIM 4 621,34 € TTC
- ECC ENERGIE 4 018,56 € TTC

Mr GUINY demande si l'on a interrogé les parents sur ce projet. Mme METZ répond que non.

Mme METZ informe le conseil qu'après étude des 3 devis, la société ECC ENERGIE semble celle à retenir, d'une part parce qu'elle est la moins chère et d'autre part parce que cette société ayant effectué les travaux d'électricité dans la salle polyvalente, nous avons pu constater la qualité et le sérieux de leur travail.

Plusieurs membres du conseil demandent si cette société peut étendre la garantie à 5 ans pour les pièces, comme dans le devis de G CIEL. Mme METZ posera la question au fournisseur.

**Vote de la délibération pour l'installation d'une climatisation dans le dortoir de la maternelle et choix de l'entreprise ECC ENERGIE pour un montant TTC de 4 018,56 € :**

**Pour : 13 votes dont 4 pouvoirs**

**Le conseil décide l'installation d'une climatisation dans le dortoir de la maternelle par la société ECC ENERGIE pour un montant TTC de 4 018,56 €.**

## **2 - Décision modificative N° 1 : placement et lampadaire.**

Mme METZ informe le conseil sur les transferts de compte à effectuer :

### **Décision modificative N°1**

Article 21318 – Chapitre 003	- 1.600,00 €
Article 2181 – Chapitre 008	+ 1.600,00 €
Article 678 – Chapitre 67	- 330.000 €
Article 678 – Chapitre 042	+ 330.000 €
Article 272 – Chapitre 27	- 330.000 €
Article 272 – Chapitre 040	+ 330.000 €

Les 1 600 € sont destinés à l'installation du lampadaire à Loisy en face l'arrêt du car.

**La décision est acceptée à l'unanimité : 13 dont 4 pouvoirs.**

## **3 – Délibération pour la participation de la commune et du PNR dans la rénovation de l'abreuvoir.**

Mme SPILLEMAECKER fait part de la décision du Parc Naturel Régional en date du 30 septembre 2010 pour la rénovation de l'abreuvoir de Ver sur Launette.

La subvention accordée par le PNR pour la réhabilitation de l'abreuvoir situé sur le territoire de Ver sur Launette est de 23 000 € H.T. Cette subvention correspond à 47,74 % du montant des travaux estimé à 48 173,47 € H.T. selon les paragraphes 1 à 3 du devis de l'Entreprise FABER S.A. : terrassement, reprise murs de moellons, reprise couronnement circulaire, nettoyage, réfection 240 m<sup>2</sup> pavage avec compléments.

Mme SPILLEMAECKER demande aux Conseillers Municipaux présents de choisir de poursuivre les démarches pour la rénovation de l'abreuvoir ou de ne pas donner suite.

**Vote pour la participation de la commune à hauteur de 52,26% du prix de la rénovation de l'abreuvoir :**

**Pour : 12 dont 4 pouvoirs**

**Contre : 1 Mr GUINY**

**Le conseil décide de participer à hauteur de 52,26% du prix de la rénovation de l'abreuvoir.**

**4 – Délibération pour fixer le montant de la redevance des emplacements occupés par les commerçants du marché.**

Mme SPILLEMAECKER informe le conseil qu'elle a reçu avec Mme RABAH et Mme METZ le représentant des commerçants. Il est convenu que le marché commencera le mardi 9 novembre de 15 h à 20h place de la Croix. Un fromager, un primeur, un poissonnier, un rôtiiseur, un boucher charcutier et un boucher chevalin seront présents,

Le prix de 1€ le mètre linéaire a été proposé et accepté par les commerçants.

Mme SPILLEMAECKER propose au conseil de voter le tarif de 1€ le mètre linéaire.

**Vote pour le prix de la redevance des emplacements occupés par les commerçants du marché**

**Pour : 13 dont 4 pouvoirs**

**Le conseil décide d'appliquer le tarif de 1€ le mètre linéaire pour la redevance des emplacements occupés par les commerçants du marché.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Mme SPILLEMAECKER rappelle qu'il manque des conseillers pour assurer les permanences à Loisy et à Ver. Elle informe le conseil que les permanences des élus commenceront à 10h au lieu de 9h. La permanence administrative ne change pas d'horaire.

2 – Mme SPILLEMAECKER informe le conseil qu'à la demande du bureau d'étude la réunion du 2 décembre 2010 concernant la 3ème phase de l'étude urbaine sera réservée aux membres du Conseil Municipal.

**3 – Mme METZ demande qu'une délibération soit prise pour nommer Mme Christine GONTIER régisseur suppléant.**

Lors de l'absence en septembre pour cause de maladie de Mme Lydia BERTHIER, seul régisseur, nous ne pouvions plus faire d'encaissement d'où la nécessité d'avoir un suppléant.

**Vote pour la nomination de Mme Christine GONTIER régisseur suppléant.**

**Pour : 13 dont 4 pouvoirs**

**Le conseil décide de nommer Mme Christine GONTIER régisseur suppléant.**

**4 – Mme METZ demande qu’une délibération soit prise pour faire un avenant au contrat de travail de Mme GONTIER pour le passer de 22h à 30h par semaine.**

Mme METZ explique que l’on paye des heures supplémentaires chaque mois à Mme GONTIER et que cela revient cher à la commune.

**Vote pour faire un avenant au contrat de travail de Mme GONTIER pour le passer de 22h à 30h par semaine.**

**Pour : 12 dont 4 pouvoirs  
Abstention : 1 Mr GUINY**

**Le conseil décide de faire un avenant au contrat de travail de Mme GONTIER pour le passer de 22h à 30h par semaine.**

**5 –** Monsieur GUINY souhaite que l’étude urbaine fasse ressortir le fait qu’une serre ait été construite à Loisy dans une zone interdite.

Mme METZ lui répond que cette serre a été construite malgré un refus du permis et que le dossier est en cours pour la faire démolir.

**6 –** Pour répondre aux exigences de la perception de Nanteuil, Mme METZ informe les conseillers présents que nous devons procéder à l’achat d’un coffre fort qui sera scellé dans un endroit choisi et précis en Mairie.

*La séance est levée à 22 h 05*